

FORMATION

TENIR SA COMPTABILITÉ D'ARTISTE INDÉPENDANT - SESSION « DEBUTANT »

Les 15, 16 et 23 novembre 2021

Durée

—

3 jours (21 heures).

Lieu

—

ARAPL Hauts-de-France - 118 rue du 8 Mai 1945 - Villeneuve d'Ascq.

Public

—

Cette formation est destinée aux artistes-auteurs ayant récemment opté ou souhaitant opter pour le régime fiscal réel d'imposition (dit aussi régime de la déclaration contrôlée) et désirant acquérir une autonomie dans leur gestion comptable et fiscale.

Objectifs de formation

—

- Connaître les différents régimes d'imposition des BNC
- Appréhender les grands principes de la TVA
- Tenir sa comptabilité d'artiste-auteur, notamment au moyen d'un logiciel de comptabilité, et s'acquitter de ses obligations fiscales.

Objectifs pédagogiques

—

- Comprendre les grands principes comptables et les obligations fiscales liées aux différents régimes d'imposition (micro-BNC ou déclaration contrôlée).
- Exposer la situation des artistes-auteurs au regard de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée).

FORMATION

- Permettre au participant de tenir sa comptabilité d'artiste-auteur indépendant, notamment avec un logiciel de comptabilité en conformité fiscale (permettant l'émission de fichiers d'écritures comptables non modifiables), et ainsi s'acquitter de ses obligations.
- Maîtriser les principales fonctionnalités de base d'un logiciel.

Sanction de formation

—

Une attestation de présence sera délivrée à la fin de la formation.

Modalités d'évaluation

—

- Une évaluation dite « préalable » sera réalisée avant l'inscription pour s'assurer de l'adéquation entre les attentes des stagiaires et les objectifs de la formation proposée.
- Une évaluation sera réalisée à l'issue de la formation pour vérifier l'atteinte des objectifs de départ.
- Une évaluation dite « à froid » sera réalisée dans le mois suivant la date de fin de formation.

Méthode pédagogique

—

Cette formation collective s'appuiera sur la participation active des stagiaires dans le partage d'expériences. Elle alternera l'étude de cas et la réalisation d'exercices.

Outils pédagogiques

—

Un support de formation sous format électronique ainsi que de la documentation spécifique vous seront remis à l'issue de la formation.

Intervenant

—

ARAPL Hauts de France, Association Agréée, véritable acteur de terrain et partenaire des professionnels libéraux depuis plus de 40 ans. Partenaire de la malterie auprès des artistes-auteurs, cette association a vocation à accompagner ses adhérents, sécuriser leurs déclarations fiscales et les former.

Programme

J1 - 7h

1 - Présentation des régimes fiscaux BNC : micro ou déclaration contrôlée

- Principes généraux
- Obligations comptables et fiscales liées à chaque régime
- Comparatif des deux régimes
- Choix du régime à la création et en cours d'activité
- Calendrier fiscal

2 - Régime de TVA des artistes-auteurs : principes, taux et déclaration

- Notion d'assujettissement à la TVA
- Taux de TVA applicables
- Présentation globale des différents régimes : franchise en base de TVA, régime simplifié et réel normal d'imposition à la TVA

3 - Pourquoi adhérer à une Association Agréée ?

J2 - 7h

4 - Spécificités de la déclaration contrôlée liées à l'activité d'artiste-auteur

- Passage en revue des éléments à prendre en considération dans la déclaration n°2035 :
 - >Les recettes imposables
 - >Les dépenses déductibles (principales charges pouvant être inscrites sur la déclaration 2035 : fournitures, frais de locaux, déplacements, repas, cotisations sociales...)
- Principe de la part privée/part professionnelle de certaines dépenses
- Le traitement des immobilisations

Évaluation intermédiaire de la formation

J3- Sur une journée ultérieure - 7h

5 - Principes généraux de tenue comptable

- Obligations administratives (justificatifs des opérations professionnelles, registres obligatoires, compte bancaire professionnel dédié)
- Organisation (classement, conservation des documents)
- Principes de base de la comptabilité (plan comptable, enregistrement des écritures, modes de tenue)

FORMATION

6 - Tenue d'une comptabilité informatisée

- Choix du logiciel comptable : présentation des fonctionnalités indispensables
- Conformité fiscale du logiciel et Fichier des Ecritures Comptables

7 - Mise en pratique sur le logiciel du réseau ARAPL

- Mise en place des premiers paramétrages, enregistrement de pièces comptables.
- Etat de rapprochement bancaire
- Gestion des immobilisations
- Présentation d'un arrêté comptable : états comptables, documents fiscaux, FEC

Évaluation finale de la formation

Tarifs et modalités

—
Coût de la formation : 735 € TTC
Financement possible par l'AFDAS.
Transmettre le dossier trois semaines avant le début de la formation.

Le nombre de participants est limité à 10 personnes.

Inscription et informations complémentaires

—
Élisabeth Bérard, chargée d'information-ressource
ressource@lamalterie.com
06 03 21 89 15